

Projet l'élève citoyen

Règles de savoir-vivre ensemble

Principes : Les règles de savoir-vivre ensemble sont applicables à chaque période de cours. En cas de non-respect des règles ci-dessous, des sanctions peuvent être prises. Ces sanctions sont toujours proportionnelles à la gravité des faits commis et tiennent compte des antécédents de l'élève, de l'incidence sur le bon fonctionnement de la classe et de la bonne marche de l'établissement.

Les sanctions consistent en :

- 1) des avertissements (oraux ou écrits) ;
- 2) des travaux supplémentaires (punitions) en lien avec les cours ;
- 3) l'exclusion temporaire ou définitive du cours ;
- 4) **si les exclusions de cours sont trop régulières**, les éducateurs de niveau procéderont à la suspension (partielle ou totale) des licenciements.
- 5) **si le mauvais comportement perdure**, des sanctions plus sévères sont prises par la Direction de l'établissement : retenue(s) en dehors de l'horaire scolaire, exclusion(s) temporaire(s)...
- 6) **si nécessaire**, un Conseil de classe se réunit pour analyser la situation. Les conclusions de cette analyse peuvent conduire à l'exclusion définitive de l'élève.

Règles à respecter :

A) Règles préalables à toute participation aux cours.

- 1) Je ne me présente pas à l'école sous influence de stupéfiants ou de l'alcool (**aucune tolérance**)
- 2) Je me présente aux différents cours dans une tenue vestimentaire propre, décente et appropriée.

B) Règles disciplinaires de base.

- 1) Je suis ponctuel à chaque heure de cours et je justifie mes éventuels retards auprès de mes éducateurs et enseignants.
- 2) J'utilise un langage approprié en tout temps et toute circonstance. J'évite les propos ou les gestes agressifs et violents.
- 3) Je rentre en classe calmement et je m'installe rapidement.
- 4) Je n'utilise jamais mon GSM en classe sauf, si pour des raisons pédagogiques, cela est proposé par l'enseignant.
- 5) Je ne me déplace pas dans la classe sans autorisation. J'ai la possibilité de me rendre aux toilettes lors des récréations, dès lors je comprends que les autorisations de quitter une classe pour cette raison doivent rester exceptionnelles.
- 6) A l'exception de l'eau, je ne consomme aucune boisson ou nourriture en classe.

C) Métier de l'élève : l'école est avant tout un lieu de travail et d'apprentissage.

- 1) Je suis en possession de tout mon matériel et je veille en permanence à tenir mes cours en ordre.
- 2) Je complète soigneusement mon Journal de classe à chaque heure de cours.
- 3) Je veille à adopter une attitude positive et participative à l'égard de chaque cours.
- 4) Je réalise les travaux demandés en tenant compte des consignes données.
- 5) Je respecte le droit d'apprendre des autres en évitant les bavardages et en évitant de faire perdre inutilement du temps de travail à ma classe.
- 6) Je lève la main pour demander la parole et je n'interromps pas mon enseignant et/ou mes condisciples.

D) Elève citoyen.

- 1) Je respecte la liberté d'opinion de chacun et j'exprime mon avis et/ou mes opinions calmement et poliment.
- 2) Si je suis témoin ou victime d'un conflit et/ou de harcèlement, je demande l'aide à une tierce personne (éducateur, professeur, Direction, membre du personnel, CPMS...)

E) L'ITGS, une école durable.

- 1) Je respecte l'environnement et les espaces scolaires.
- 2) Je prends soin du matériel qui est mis à ma disposition.
- 3) Je participe à la réduction et au tri des déchets.
- 4) Je veille aux économies d'eau et d'énergie.